



## Motion de l'intersyndicale de l'Ariège

Les 8 organisations de l'intersyndicale de l'Ariège, réunies le 22 février 2023, manifestent leur colère devant le non-respect par le gouvernement de la très forte détermination de la population à refuser le projet de réforme des retraites.

Après trois ans de crise sanitaire, dans un contexte inflationniste, des records de hausse des prix auxquels ne répondent pas les salaires, la fin de la baisse continue du chômage et une croissance qui commence à stagner, cette réforme brutale que rien ne justifie, va tirer les droits de l'ensemble des salariés(es) vers le bas, mais elle sera particulièrement défavorable aux femmes pour plusieurs raisons.

Pour le soi-disant minimum retraite à 1 200 euros, (déjà prévu par la réforme des retraites de 2003, conduite par François Fillon), il leur sera difficile de l'obtenir car, il faudra justifier d'un niveau de salaire égal au smic et d'une carrière complète à temps plein dans le privé. Les femmes ont souvent des carrières hachées et à temps partiel, et donc une absence de parcours professionnel classique.

Les femmes travailleront en moyenne sept mois de plus contre cinq mois pour les hommes avec la réforme. En cause principalement : les trimestres validés avec l'arrivée d'un enfant (jusqu'à huit trimestres par enfant dans le privé, quatre dans la fonction publique). Avec le report de l'âge de la retraite à 64 ans, l'effet de ces trimestres validés s'annule pour certaines femmes alors qu'avant, ils leur permettaient de partir plus tôt à la retraite. Il leur faudra avoir commencé à travailler avant 20 ans et avoir cotisé 43 à 44 ans. Très peu d'entre elles justifieront en réalité d'une carrière longue.

Permettre aux femmes de pouvoir accéder à un plein emploi, c'est mettre en place un réel service public d'accueil petite enfance répondant aux besoins du territoire. Il manque en France 230 000 places de crèche, en plus des 446 000 existantes. : aujourd'hui, 40 % des enfants n'ont aucune solution d'accueil. Cette situation est d'autant plus inquiétante que 160 000 départs à la retraite sont attendus d'ici à 2030 parmi les 290 000 assistantes maternelles en exercice.

Permettre aux femmes de pouvoir accéder à un plein emploi c'est aussi valoriser les métiers de la petite enfance. Ils n'attirent plus, en raison des conditions de travail, des niveaux de salaires trop bas, de l'absentéisme non remplacé, du manque de moyens ou encore du manque de reconnaissance. Pourtant la vitalité des modes de garde de la petite enfance est une condition importante du dynamisme économique.

Il en va de même pour les métiers d'accompagnement à la vie sociale, qui font l'objet de contrats à temps partiel, souvent sous rémunérés.

Permettre aux femmes de pouvoir accéder à une retraite digne de son nom c'est mettre en place une loi incontournable sur l'égalité professionnelle. A travail égal, salaire égal.

Permettre aux femmes d'accéder à une carrière professionnelle classique, c'est augmenter de 6 milliards les recettes des caisses de cotisation retraite.

Cette réforme inacceptable ne s'attaque qu'aux problèmes de forme, il est temps que le gouvernement s'attaque réellement aux problèmes de fond.

Ces problèmes sont bien plus sociaux, qu'économiques.

Par cette motion, l'intersyndicale réitère sa demande de retrait immédiat de la réforme.